

Date de convocation :
2 décembre 2022

Séance du 9 décembre 2022

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Date d'affichage :
2 décembre 2022

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 18

Présents : Mmes – MM. :

Xavier **ODO**, Isabelle **GAUTELIER**, Najoua **AYACHE**, Victoria **MARI**, Frédéric **SERRA**, Irène **DARRE**, Christophe **CABROL**, Marie-Claude **MASSON**, Djamel **MESAI-MOHAMMED**, Nathalie **COURREGES**, Hervé **NOUZET**, Olivier **CAPELLA**, Delphine **FAURAND**, Théo **VIGNON**, Roland **DÉCOMBE**, Daniela **SEIGNEZ**, Monji **OUERTANI**, Arnaud **DEROUBAIX**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Guillaume **MOULIN** à Hervé **NOUZET**, Florian **RAPP** à Frédéric **SERRA**, Maria **MARTINEZ** à Marie-Claude **MASSON**, Amar **MANSOURI** à Théo **VIGNON**, Charlotte **MARLIAC** à Olivier **CAPELLA**, Maxime **MONTET** à Najoua **AYACHE**, Aurélie **FRONTERA** à Isabelle **GAUTELIER**, Chloé **OLLAGNIER** à Christophe **CABROL**, Florian **CAMEL** à Irène **DARRE**, Pia **BOIZET** à Roland **DÉCOMBE**, Jérôme **BUB** à Monji **OUERTANI**

INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU COMMISSARIAT DE POLICE DE GIVORS - RECRUTEMENT ET FINANCEMENT D'UN POSTE - CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

Dans le cadre de ses missions de sécurité publique, le commissariat de police de Givors est appelé à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales.

L'installation d'un intervenant social en commissariat (ISCG) au sein même des locaux du commissariat permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le policier de la situation l'ayant conduit à solliciter ce service de sécurité étatique.

Afin d'optimiser et d'individualiser la réponse à ce besoin, le Conseil municipal a approuvé, par délibération n°20_118 du 20 novembre 2020, la création d'un poste d'intervenant social au sein des locaux du commissariat de Givors (Rhône) dans le cadre d'une convention triennale entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique, les communes de Givors et Grigny, et l'association Le Mas.

Cette convention arrive à échéance en 2023, et l'ensemble des parties a convenu de la pertinence de ce poste et du bilan positif en matière de prise en charge des personnes en difficulté.

Aussi a-t-il été décidé de reconduire ce dispositif pour une nouvelle durée d'un an, renouvelable, à compter de 2023, et de passer ce poste à temps plein, au lieu de 70 % à ce jour.

La convention annexée détaille les missions et objectifs confiés à l'association Le Mas, en charge du recrutement et du suivi de cette action, et les engagements de l'ensemble des parties à la convention : Etat, Villes de Grigny et Givors, et l'association Le Mas.

La participation financière de la commune de Grigny s'élève à 3 600 €.

Sur proposition du Rapporteur et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la création d'un poste de travailleur social au sein des locaux du commissariat de police de Givors ;

APPROUVE le projet de convention ci-joint ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la-dite

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la création de ce poste de travailleur social, et notamment les demandes de subvention relatives au financement de ce poste ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la Ville, au chapitre 65.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Xavier ODO

La secrétaire
Victoria MARI